

**NATURE ET ETENDU DE LA QUESTION  
ENVIRONNEMENTALE EN ALGERIE : UN PAYS A RISQUES  
MAJEURS**

**NATURE AND EXTENT OF THE ENVIRONMENTAL ISSUE  
IN ALGERIA: A COUNTRY AT MAJOR RISKS**



MEDJITNA Wafa\*,  
Abou El Kacem Saâdallah Alger2  
Laboratoire « histoire civilisation et géographie appliquée », ENS  
Bouzaréah  
[wafa.medjitna@univ-alger2.dz](mailto:wafa.medjitna@univ-alger2.dz)

*Date de soumission: 21/09/2021 date d'acceptation: 13/12/2021 Date de publication: 31/12/2021*



**Résumé :** A travers ce papier, nous allons aborder la question des risques environnementaux dont le monde fait face et qui se prolifèrent et menacent l'homme et les écosystèmes sur terre depuis des décennies. L'Algérie aussi connaît une multitude d'aléas d'origine diverse, naturelle et technologique ; ce qui nécessite l'adoption d'une stratégie de développement axée sur les principes de la durabilité.

**Mots clés :** environnement, risques, développement durable, l'Algérie.

**Abstract:** Through this paper, we will address the case of environmental risks facing the world, which have proliferated and threatened humans and ecosystems on earth for decades. Algeria also experiences a multitude of hazards of diverse, natural and technological

---

\* *Auteur correspondant*

origin; which requires the adoption of a development strategy based on the principles of sustainability.

**key words:** environment, risks, sustainable development, Algeria..

### INTRODUCTION :

Au cours du siècle dernier, le monde a vécu des changements considérables dans le domaine politique, économique et social ; des changements qui touchent aussi à l'état de l'environnement à l'échelle globale de la planète, ainsi qu'à l'échelle locale pour les différentes régions à l'intérieur des continent, des mers et des océans; chose qui a été traduite par la manifestation de plusieurs formes de risques souvent convertis en catastrophes dévastatrices pour les milieux naturels aussi bien que les milieux bâtis occupés par l'homme. L'effet de serre, le réchauffement climatique, la fonte de la glace, la sécheresse, les inondations, les séismes et la pollution, présentent les formes les plus connues de ces risques.

Face à cette situation, les experts et les chercheurs ont lancé un appel d'urgence afin de protéger les écosystèmes terrestres et la vie humaine sur terre.

L'Algérie n'échappe pas à ce contexte général, son territoire et sa population sont soumis à des de risques d'origines multiples naturelle et anthropique. Cette situation inquiétante nous invite à aborder le sujet des risques environnementaux en Algérie ; il s'agit donc d'un travail qui s'articule autour des questions suivantes :

- Que signifie : environnement ? risque ? risque majeur ?
- Quelles caractéristiques pour l'Algérie ?
- Quel est l'état de l'environnement en Algérie ?et quelle place pour la notion du risque majeur ?
- Que préoccupe l'Algérie vis-à-vis la question des risques environnementaux ?
- Comment se gère les risques environnementaux en Algérie?

Apporter des éléments de réponses à ces questions, nécessite de commencer d'abord le travail par des éléments théoriques (notions de base de la problématique principale : environnement, risque et ses composantes) puis, ajouter une analyse de la situation de l'Algérie vis-à-vis les multiples risques environnementaux majeurs qui deviennent

aujourd'hui un axe essentiel des études et des travaux de recherches des géographes qui s'intéressent davantage à l'environnement comme étant le support de base sur lequel se déroulent les actions et les réactions qui caractérisent les écosystèmes.

## **1. ASPECT THEORIQUE, QUELQUES CONCEPTS CLES :**

### **1.1. L'environnement, notion compliquée:**

La perception du concept « *environnement* » se trouve différente ; pour certains, il évoque l'hygiène, la santé la nature, les aspects écologiques ; pour d'autres, il renvoie aux nuisances et pollutions et les différentes formes de risques pouvant dégrader le cadre de vie ; pour d'autres encore, il se réfère à un mode de vie et de pensée.

Du point de vue linguistique, le mot environnement est ancien (XVI<sup>ème</sup> siècle), il désignait le milieu, cependant le mot environnement reste le plus couramment employé dans le sens de l'écologie<sup>1</sup>

Au sens étroit, le concept désigne « l'environnement naturel : eau, air, végétation, sols, relief ; il est donc équivalent de ce que certains géographes « *physiciens* » nomment paysage .

Chez les géographes, le concept a un sens plus large, l'environnement est beaucoup plus riche que le milieu ; non seulement il comporte des éléments naturels et des éléments matériels, mais aussi des personnes, leurs activités, leurs relations, leurs cultures, leurs institutions ; c'est tout ce qui nous entoure et agit sur nous ; et cela s'analyse à plusieurs échelles, locale, régionale et au-delà<sup>2</sup>.

Du côté législatif, la notion de l'environnement constitue une notion de base d'une multitude de textes dans tous les pays du monde ; dans le cas de l'Algérie, ils sont ainsi, cependant, la loi 03-10 du 19/07/2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, a déterminé dans son article quatre (04) la notion comme étant « *Les ressources naturelles abiotiques et biotiques telles que l'air, l'atmosphère, l'eau, le sol et le sous-sol, la faune et la flore y compris le patrimoine génétique, les interactions entre lesdites ressources ainsi que les sites, les paysages et les monuments naturels*<sup>3</sup> ».

### **1.2. Le risque et le risque majeur:**

L'étude des risques a pris son ampleur depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle ou le monde a vécu plusieurs événements qui ont engendré des ravages sur le plan naturel ainsi que humain.

Plusieurs considèrent le risque comme un objet complexe, cette

complexité résulte de la combinaison de deux composantes essentielles : l'aléa et la vulnérabilité qui caractérise un système ou un milieu concerné par le risque ; ces deux éléments sont adoptés dans toutes les définitions données à la notion du risque, on peut mentionner ici celle identifiée dans la loi algérienne et qui considère le risque comme étant « *un élément caractérisant la survenue du dommage potentiel lié à une situation de danger. Il est habituellement défini par deux éléments : la probabilité de survenance du dommage et la gravité des conséquences* »<sup>4</sup>.

Plus récemment une troisième composante s'ajoute, il s'agit de la résilience qui influence à son tour la survenue du phénomène et le degré d'impacts potentiels.

En ce qui concerne le risque majeur, il se distingue du simple risque et se caractérise par une faible probabilité d'occurrence et une gravité très élevée (victimes, dommages aux biens et à l'environnement). La définition la plus simple qu'on peut adopter pour le risque majeur est celle donnée par **Haroun TAZIEFF** : "*la définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre.*"<sup>5</sup>

## **2. Présentation générale du pays : caractéristiques du milieu naturel et anthropique, un territoire en mutation continue**

Plusieurs études sont effectuées sur l'Algérie, elles ont montré que l'espace et la société ont profondément changé et transformé depuis l'indépendance, dans le but d'accompagner l'évolution démographique et la mutation des modes de vie après l'indépendance, ainsi que d'essayer de gagner en compétitivité dans un monde globalisé soumis à une concurrence internationale accrue.

### **2.1. Caractéristique du milieu naturel :**

Située au Nord-Ouest du continent africain, l'Algérie est le plus vaste pays, d'une superficie estimée à 2 381 741 km<sup>2</sup> ; Sur l'ensemble du territoire, on distingue deux ensembles régionaux qui relèvent de domaines morphologiques distincts :

Le premier au Nord, compris entre la mer et l'Atlas saharien, appartient à la zone de formation «alpine» qui ceinture la Méditerranée depuis l'Europe du Sud jusqu'en Afrique du Nord. Il comprend trois ensembles physiques: la Bande littorale, le Tell et la Steppe.

Le second, constitué des régions sahariennes, au Sud de l'Atlas du même nom, fait partie de la vieille Afrique et forme un ensemble immense, rigide et monotone.

Sur le plan climatique, l'Algérie est un vaste pays, confinée entre le 18° et le 38° parallèle de la latitude Nord et entre le 9° de longitude Ouest et 12° de longitude Est ; il est caractérisé par un climat typique pour chaque région. Ainsi, l'Algérie du Nord est méditerranéenne dans sa presque totalité avec 1600 km de côtes, où s'installe un climat doux et pluvieux en hiver, chaud et sec en été. Quant à la région saharienne, elle se distingue par une aridité extrême, interrompue de temps à autre par des pluies exceptionnelles et imprévisibles. L'amplitude thermique, à la fois entre le jour et la nuit, est saisonnière et très importante dans ces régions. Elle a une incidence directe sur les activités agricoles et pastorales de l'homme.<sup>6</sup>

**2.2. Caractéristique de la population:** La population algérienne a plusieurs caractéristiques dont :

- Son accroissement avec un rythme accéléré après l'indépendance ; elle s'est doublée en 20 ans, passant de 12 millions en 1966 à 23 en 1987 ; ce rythme de croissance est régressé dans la décennie suivante (29 millions) ; et le taux d'accroissement naturel baissait à 2.1% ; la politique d'espacement des naissances encouragées par le gouvernement, le niveau culturel élevé, et la crise économique ont été à l'origine de cette régression.
- La distribution spatiale de la population algérienne est loin d'être équilibrée ; on a souvent constaté une forte concentration dans le Nord ; selon le dernier RGPH de 2008, l'Algérie compte 34.08 millions de personnes dont 89.1% vivent dans le Nord qui représente seulement 12.6% de la superficie générale du pays. Selon le même recensement, la densité moyenne du pays est estimée à 14.3 ha. /Km, cependant, cette moyenne n'a pas de grands sens, l'écart entre celle du nord (101.2 ha. /Km) et du sud (1.8ha./Km) est très significatif.
- Cette population marque un poids lourd sur la bande littorale ; en effet, c'est dans cette étroite bande littorale de 45 000 km<sup>2</sup> (01,9% du territoire) que se concentre plus de 36% de la population algérienne, avec une densité très élevée par rapport à celle générale du pays (274 hab. /km<sup>2</sup> contre 14.3 ha. km<sup>2</sup>)<sup>7</sup>. Inversement un dixième seulement de la population vit dans plus de deux millions de km<sup>2</sup>, soit 87% du territoire national.

- Cette inégalité est résultat de plusieurs facteurs, naturels (climat, relief, ...), héritage de l'époque coloniale, ainsi que la mobilité de la population. Les actions entreprises par l'Etat, avaient un grand impact sur la prolifération de l'exode rural grâce aux programmes de développement axés sur les grands projets industriels près des villes littorales en particulier.
- La population algérienne est caractérisée par l'affirmation du phénomène urbain ; elle a franchi le seuil de 50% de la population totale à partir des années 80 (RGPH 1987) sous l'effet des programmes de développement et l'exode rural ; depuis lors, ce pourcentage est en

<i>RGPH</i>	<i>Population totale</i>	<i>Taux annuel d'accroissement</i>
<b>1966</b>	<b>12 022 000</b>	/
<b>1977</b>	<b>16 948 000</b>	/
<b>1987</b>	<b>23 038 942</b>	<b>03.1%</b>
<b>1998</b>	<b>29 100 869</b>	<b>02.1%</b>
<b>2008</b>	<b>34 080 030</b>	<b>01.61%</b>

essor continue ; aujourd'hui, ce chiffre dépasse le 60%

### **Tab 1: Evolution de la population**

Source : ONS, RGPH ; 2008.

### **3. L'Algérie d'aujourd'hui, un contexte environnemental préoccupant :**

L'Algérie fait face aujourd'hui d'énormes problèmes environnementaux d'ordre globale, concernent le globe terrestre en général tel le changement climatique, la désertification, réchauffement du globe... ; ainsi que locales intimement relatives aux spécificités naturelles du pays, à l'action humaine et au modèle économique entamé dans les premières années de l'indépendance.

### **3.1. un pays à risques majeurs**

La notion du risque majeur a sa place aussi dans le contexte environnementale en Algérie, des risques de grande ampleur pouvant compromettre plusieurs vies humaines et biens matériels. En effet, du fait de sa position géographique ainsi que ses caractéristiques naturelles, anthropiques et économiques, l'Algérie est exposée aux différents risques majeurs que ce soit d'origine naturelle ou technologique, notamment industrielle.

Nous pouvons nous baser sur le rapport du MATE de 2004 qui a récapitulé la situation de l'Algérie vis-à-vis la question ; en fait, les risques majeurs existent depuis le début de l'histoire partout dans le monde comme en Algérie, cependant, la situation a été aggravée sous les actions humaines qui commettent dans la majorité des cas des fautes flagrantes et des dépassements des limites de la nature, essentiellement par l'installation des activités industrielles et l'extension des aires urbaines.

En fait, le territoire algérien est exposé à dix (10) risques majeurs, classés par la loi 04-20 relative à la gestion des risques majeurs dans le cadre du développement durable ; dont ils varient entre risque naturel et technologique :

- Les séismes et risques géologiques ;
- Les inondations ;
- Les risques climatiques ;
- Les feux de forêts ;
- Les risques industriels et énergétiques ;
- Les risques radiologiques et nucléaires ;
- Les risques portant sur la santé humaine ;
- Les risques portant sur la santé animale et végétale ;
- Les pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques ;
- Les catastrophes dues à des regroupements humains importants.

La répartition de ces risques majeurs n'est pas homogène sur le territoire national, chaque région se caractérise par un ou plusieurs risques selon les aléas disponibles sur le site et ainsi que la nature et le niveau de la vulnérabilité.

### **3.2. Les risques majeurs naturels :**

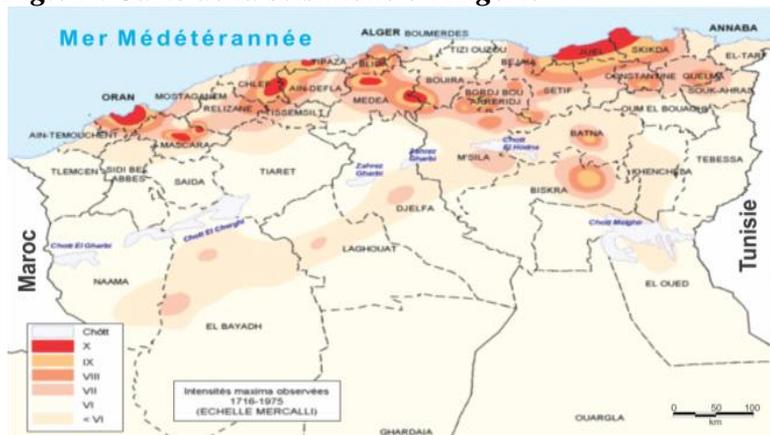
Dans la catégorie risque naturel, les risques les plus fréquents en

Algérie sont :

a. **Le séisme** : À la moyenne, 50 micro séismes sont ressentis par mois ; et un séisme d'une magnitude de 3,5 tous les 2 mois ; la catastrophe de Boumerdes en 2003, vu l'intensité du phénomène et les dégâts humains et matériels, est encore collée à l'esprit de tous les algériens ; elle est censée comme le séisme de référence dans les études sismiques qui ont abouti à l'établissement d'une carte de zonage de risque séisme (Fig.01).

b. zonage de risque séisme (Fig.01).

**Fig.01 : Carte de la sismicité en Algérie**



Source : BENHADJOURJA Abdelkader (MATE) : « La politique nationale de prévention et de gestion des risques majeurs dans le cadre du développement durable » ; [En ligne], troisièmes journées d'études parlementaires du Conseil de la Nation, 25-26-27 Février 2006.

D'après la carte, le nord du pays est plus exposé à cet aléa.

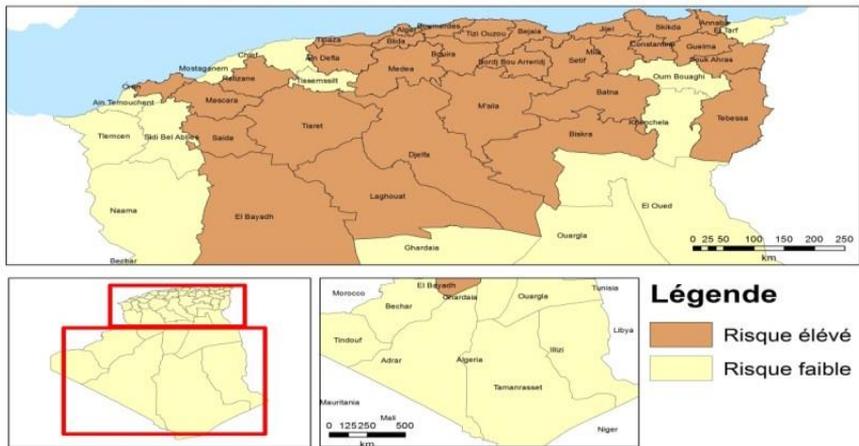
c. **L'inondation** : Le climat de l'Algérie est de type méditerranéen caractérisé par un hiver humide où les précipitations peuvent atteindre les 1200mm, notamment dans la zone Est du littoral, ce qui favorise les crues des oueds conduisant aux inondations des zones riveraines à basse altitude ; l'histoire de l'Algérie comporte plusieurs catastrophes : Tizi ouzou (1971), El Eulma (1980), Annaba (1982), Jijel (1984), Bordj Bou Arréridj (1994), Skikda (1984 – 2004), et Bab El Oued (2001) qui constitue la catastrophe la plus importante en matière des pertes humaines et matériels qu'elle a engendré.

d. **L'incendie des forêts** : Des milliers d'hectares de forêts sont brûlés chaque année dans les wilayas du Nord algérien, dont Jijel est classée première avec les deux catastrophes de 1983 (4.152 ha de

formations forestières) et de 1990 (12 morts et 11.290 de formations forestières brûlées), suivie par Béjaïa et Bouira.

e. **Le risque géologique :** Représenté par le glissement du terrain, ce risque est en relation étroite avec la topographie et la structure géologique ; le ministère de l'environnement a recensé les zones les plus touchées par cet aléa ; elles sont concentrées toujours dans le nord du pays, notamment dans les wilayas de Constantine, Skikda, Béjaïa, Oran et Tizi Ouzou, dont elles sont caractérisées par un sol accidenté (*Fig.02*).

*Fig.02: Carte du risque glissement terrain en Algérie*

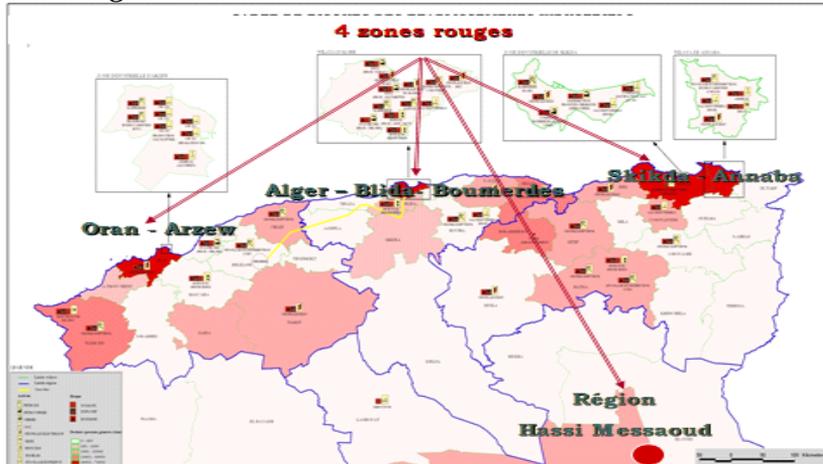


**Source :** *Direction Générale de la Protection Civile: Rapport sur les Risques Majeurs, Algérie, 2008.*

### 3.3. Le risque technologique :

En ce qui concerne la deuxième catégorie « risque technologique », les risques industriels occupent la grande place, ils se différencient en trois groupes : incendie, explosion et pollution (risque toxique ou la contamination par des substances nocives) ; l'enquête effectuée par le MATE en 2004, a abouti à cerner les quatre zones à risques industriels majeurs, dont trois sont situées au Nord (à l'Est : Skikda et Annaba ; au centre : Alger, Blida et Boumerdes ; à l'Ouest : Oran et Arzew) ; et la quatrième au sud (région de Hassi Messaoud) ; comme il est indiqué dans la *Fig.03*.

**Fig.03: Carte de risques des établissements industriels, région Nord Algérie**



Source : BENHADJOURJA Abdelkader (MATE) : « *La politique nationale de prévention et de gestion des risques majeurs dans le cadre du développement durable* » ; [En ligne], troisièmes journées d'études parlementaires du Conseil de la Nation, 25-26-27 Février 2006.

Le modèle du développement suivi par l'Etat algérien assume une grande responsabilité ; depuis les premières années de l'indépendance, l'Algérie a développé les industries minières et des hydrocarbures qui présentent une source importante de nuisances et risques majeurs; notamment pour l'espace littoral restreint ou résident plus de 36% de la population, et se concentre 67.72% des unités industrielles ; ce qui augmente la vulnérabilité de cet espace vis-à-vis ce type de risque.

Les établissements industriels susceptibles d'entraîner une menace sur l'environnement et la population, ont été sujet du *décret 06-198* du 31/05/2006<sup>8</sup>, qui les subdivise en quatre catégories (établissements classés), selon le type et la nature d'activité, ainsi que l'administration autorisée de livrer l'autorisation ou la déclaration, afin de pouvoir exercer son activité.

Il convient ici de citer quelques évènements survenus :

- l'explosion (BLEVE) du complexe de la liquéfaction du gaz de Skikda en 2004 qui a occasionné plusieurs décès et blessés, ainsi des pertes financières dans la ZIK et la ville aussi ;
- l'incendie (Boil-over) survenu en 2005 dans la raffinerie de Skikda ;

- l'explosion d'un puits du pétrole à Hassi Messaoud le 06/05/2015; il a entraîné trois morts parmi les travailleurs dans le site ;
- l'explosion survenue à la centrale électrique d'El Hamma le 16/10/2016 ;
- les explosions dans les bacs de stockage du condensat à Hassi R'melle 04/07/2012 ; la même situation à risque dans la ville de Bejaïa et celle d'Arzew qui abritent des zones pour l'industrialisation des hydrocarbures.

En matière du risque lié au transport des hydrocarbures, l'accident du déraillement de train de marchandise survenu le 27/11/2006 à Diar Ezzitoune commune et daïra d'Azzaba, a démontré le grand danger que peut engendrer un impact sur les biens et la vie humaine en elle-même. Les dégâts occasionnés par ce déraillement sont : 01 décès, 06 blessés, l'arrachement de la voie ferrée sur une longueur de 800 M, 07 wagons citernes hors usage, et 220000 L de carburants déversés ; ce qui va altérer la qualité de certain milieu sur le site concerné.

#### **4. Gestion des risques dans le cadre de la protection de l'environnement en Algérie :**

Dans le cadre de sa politique de protection de l'environnement, l'Algérie a mené plusieurs actions pour mettre en place les mesures nécessaires pour lutter contre toutes formes de risques majeurs.

**4.1. les efforts menés pour protéger l'environnement:** des efforts ont été menés par l'Etat et les entreprises par conscience des uns et afin d'améliorer l'image de marque des autres. La société civile à travers le mouvement associatif, ainsi que le simple citoyen ont leur place dans la politique environnementale en Algérie.

Cet intérêt peut se manifester à travers la part indiquée en pourcentage du PIB dédié pour la protection de l'environnement ; cette part passe de 1.18% dans la décennie 1980, à 0.84% dans les années 1990<sup>9</sup> ; cette dernière baisse s'explique par la crise économique et sécuritaire qui a traversé le pays cette période. Cependant, elle reflète quand même un effort financier mené par l'Etat.

Avec les années 2000, l'Algérie a connu une amélioration de la situation dans tous les domaines y compris le secteur de l'environnement, notamment avec la création du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ce qui rend le secteur indépendant sur le plan budgétaire. Au fil des années, la part du secteur environnement s'améliore, entre 2010 et 2011, le budget du ministère marque une

évolution positive de 4.3%, avec une augmentation significative de la part du secteur environnement dans le budget total du MATE, elle touche en 2012 les 95% ce qui fait plus de 3.1 milliards de DA<sup>10</sup>. Cependant, et malgré cette tendance positive dans l'intérêt de la situation environnementale, les efforts restent insuffisants, notamment si on les compare avec ceux accordés dans les pays développés à l'instar de la France qui consacre une part importante pour ce secteur ; en 2013, 67.2 milliards d'euros ont été consacrés pour le secteur de l'environnement, ce montant est constitué des dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles<sup>11</sup>.

#### **4.2. Les principes de la politique environnementale en Algérie et les efforts menés :**

Selon la loi 03-10, la politique environnementale de l'Algérie se fonde sur les principes suivants :

- le principe de préservation de la diversité biologique ;
- le principe de non-dégradation des ressources naturelles ;
- le principe de substitution, selon lequel si, à une action susceptible d'avoir un impact préjudiciable à l'environnement ;
- le principe d'intégration ;
- le principe d'action préventive et de correction ;
- le principe de précaution;
- le principe du pollueur payeur;
- le principe d'information et de participation ;
- Des principes qui assurent d'une manière théorique du secteur de l'environnement en Algérie; cependant ça reste loin d'être réalisé sur terrain vu les obstacles et le manque de textes d'application.

#### **4.3. La gestion des risques sous la loi 04-20 :**

L'explosion du GNL Skikda en 2004, a confirmé que les risques d'aujourd'hui deviennent plus complexes ; donc, il ne faut pas les gérer de la même façon et les mêmes outils d'autrefois. Ce qui a donné l'occasion à la promulgation de la loi 04-20 qui propose une stratégie fondée sur deux volets essentiels : la prévention et la gestion.

**a. La prévention :** via des procédures et des règles visant à limiter la vulnérabilité des hommes et des biens face aux aléas naturels et technologiques. Cette prévention se base sur cinq principes : le principe de précaution et de prudence ; le principe de concomitance ; le principe d'action préventive et de correction par priorité à la source ; le principe de participation ; et le principe d'intégration des techniques nouvelles.

La prévention se fait grâce à trois outils : le Système National de Veille (SNAV) ; le Système National d'Alerte (SNAA) ; et les plans de prévention particuliers à chaque territoire (région, wilaya et commune), selon la vulnérabilité aux risques.

**b. La gestion :** Il s'agit de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour assurer les meilleures conditions de secours, de sécurité et d'intervention des moyens.

Dorénavant, cette tâche a été assurée essentiellement par le plan ORSEC (Plan d'Organisation de Secours), ce plan constitue un dispositif d'alerte et d'organisation d'intervention et de secours dont l'Algérie est dotée depuis 1985 (le décret 85-231, fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre d'intervention et de secours en cas de catastrophe); il représente le degré le plus haut d'intervention, il est destiné à faire face à une situation de crise d'importance exceptionnelle. Son déclenchement est du ressort de l'autorité territorialement compétente, dont la loi 04-20 (l'article 52), le réorganise selon l'importance de la catastrophe et/ou des moyens à mettre en œuvre, les plans ORSEC se subdivisent en : plans ORSEC nationaux; plans ORSEC inter-wilaya; plans ORSEC de wilaya; plans ORSEC communaux; plans ORSEC des sites sensibles.

Des plans d'intervention particuliers peuvent d'être déclenchés en dépendance de la zone sinistrée et le type de risque ; dans le cas de la pollution marine, c'est le plan « TELL BAHR », il est régit par le décret exécutif n° 94-279 du 17/09/1994 portant organisation de la lutte contre les pollutions marines et institution de plans d'urgence ; ce texte prévoit la création de trois comités TELL BAHR (wilayale, régionale et nationale).

### **CONCLUSION :**

Pour conclure, on peut dire qu'aujourd'hui, le pays fait face à des défis nombreux, ce qui invite tous les acteurs à la réflexion et à la recherche des méthodes et outils efficaces pour maîtriser les situations et préserver les milieux et les écosystèmes. Dans ce contexte général, le développement durable a été proposé comme mode de développement qui vise à mettre en harmonie les trois volets : social, économique et environnemental, avec un intérêt grandissant accordé à l'environnement.

L'Algérie à son tour vit une situation qui n'échappe pas au contexte global dans le monde d'aujourd'hui, elle fait face d'une multitude de préoccupations relatives à l'environnement, dont celle des

risques majeurs présente plus d'inquiétude. Ces risques sont d'origine diverse, naturelle et technologique ; présentent une vraie menace pour les milieux naturels comme ceux bâtis, ce que nous incite, différents acteurs, à mener plus d'efforts afin de ne pas compromettre l'avenir du pays en général et des zones écologiquement vulnérable en particulier. D'une autre manière, de travailler plus par l'intégration des principes de la durabilité dans toutes les stratégies de développement et dans les esprits des citoyens et des décideurs.

### **Bibliographie:**

---

<sup>1</sup>BRUNET Roger (Collectif) : *Les mots de la Géographie, dictionnaire critique*, Ed GIP-RECLUS, Montpellier, 1993. p188.

<sup>2</sup>*Ibid.* P189

<sup>3</sup> *La Loi 03-10* du 19/07/2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

<sup>4</sup> *Décret exécutif 06-198* du 31/05/2006, définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement.

<sup>5</sup> <http://www.ac-versailles.fr/cid112477/qu-est-que-risque-majeur.html> (consulté le 14/12/2019)

Collections statistiques, *Série C : Statistiques Régionales et Cartographie*, <sup>6</sup> *Statistiques sur l'environnement*, N° 177/2013 ONS, Alger, 2015.p 03

<sup>7</sup> *Ibid.*

*Décret exécutif 06-198* du 31/05/2006, définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement. <sup>8</sup>

<sup>9</sup> Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement : *Plan d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAEDD)*, la république algérienne démocratique et populaire, janvier 2002. P29

<sup>10</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/lois-de-finances> (consulté le 11/07/2019)

<sup>11</sup> <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/s/depenses-protection-lenvironnement.html> (consulté le 12/07/2019)